

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
--

Nombre

de Conseillers en
exercice : 13

de Présents : 11

de Votants : 13

OBJET (22)

**Modification du
tableau**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 25 juin 2024

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

17 juin 2024

COMMUNE DE TRESSIN 

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 059-215906025-20240701-240624D22TABLEA-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Hugo DOSSIN, Sophie DRUGMAN Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Stéphanie DEPUYDT, ayant donné procuration à Séverine ROGIER
Monique LOOSEN ayant donné procuration à Françoise JARMUZEK

Monsieur Dié CATTEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 juin 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, le conseil municipal détermine par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Compte tenu du départ en retraite de la secrétaire de mairie (Attachée) et de la prise de fonction de son collègue (cadre B) il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

L'assemblée délibérante décide d'instituer selon le dispositif suivant :

- La suppression, à compter du 1er septembre 2024, de l'emploi d'Attaché à temps complet au service général et la création, à compter de la même date, d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet relevant de la catégorie C au service général.

- De modifier le tableau suivant :



TABLEAU DES EFFECTIFS - MAIRIE DE TRESSIN				
01/09/2024				
SERVICE	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TPS DE TRAVAIL HEBDO
ADMINISTRATIF	Rédacteur Territorial	B	1	35h
	Adjoint administratif principal 1e classe	C	1	35h
	Adjoint administratif principal 2e classe	C	0	35h
	Adjoint administratif principal 2e classe	C	1	25h30
PETITE ENFANCE	Educateur de jeunes enfants	A	1	8h
JEUNESSE ECOLE CANTINE ENTRETIEN	Animateur Territorial	B	1	35h
	Adjoint d'animation	C	0	35h
	Adjoint d'animation	C	0	15h
	A.T.S.E.M.	C	1	35 h
	A.T.S.E.M.	C	0	35 h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	24h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	28h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	20 h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	20 h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	35h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	35h
TECHNIQUES	Ingenieur	A	1	7h
	Adjoint techn. principal 1e cl.	C	1	35 h
	Adjoint techn. principal 2e cl.	C	1	35 h
	Adjoint technique 1e classe	C	0	35h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	15h30
	Adjoint technique 2e classe	C	1	35 h
	Non titulaires			
	Adjoint d'animation	C	1	35h
	Adjoint technique 2e classe	C	0	35h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	28h30
	Adjoint technique 2e classe	C	1	6.5
	Service civique	C	1	24h

D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Dié CATTEAU

